

Achat d'un chiot non pucé non vacciné

Par Jypsy, le 07/04/2015 à 13:37

Bonjour,

J'ai acheté 2 chiots sans preuve (pas de papier) non pucé, non vacciné Après l'achat j'ai appris que le mâle avait un décollement de la mâchoire, la femelle a la dysplasie (ils ont 7 mois)

Les vendeurs refuse de rembourser les frais de veto..

Comment faire ??

Merci à ceux qui répondront.

Par Visiteur, le 07/04/2015 à 13:51

Bonjour,

c'est pour vos pieds ! payés en liquide ? en plus ?

Par **Jypsy**, le **20/04/2015** à **14:56**

oui en liquide

Par Visiteur, le 20/04/2015 à 15:03

la prochaine fois passez par les voix normales ? oui c'est plus cher mais vous comprenez pourquoi maintenant ?